

*Questions orales*

Compte tenu du changement d'attitude des Américains concernant l'importance très réelle que notre pays attribue à l'exercice d'un contrôle sur sa propre industrie énergétique et aussi dans l'intérêt de la Chambre qui aimerait connaître exactement quelles sont les parties du programme qui sont contestées, le ministre peut-il nous confirmer si des ministres du gouvernement ont reçu des lettres en provenance des États-Unis? Est-il prêt à les déposer à la Chambre des communes afin que tous les députés puissent connaître la nature du litige entre le Canada et les États-Unis ainsi qu'avec d'autres pays qui pourraient estimer que le Canada agit d'une façon contraire au respect de ses obligations.

● (1420)

**L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Madame le Président, je ne crois pas que nous serions libres de déposer ces documents. Il nous faudra trouver une autre façon de bien informer les députés et le public canadiens sur ces questions.

Le très honorable chef de l'opposition a aussi mentionné l'AIE. Au sujet de nos obligations internationales auprès de cet organisme, je pourrais ajouter que, bien entendu, d'autres pays peuvent s'inquiéter du fait que l'une des conséquences de notre politique énergétique nationale, c'est qu'elle avantagera jusqu'à un certain point les Canadiens qui font des affaires à l'étranger. Si c'est bien le cas, nous croyons que c'est la même chose que les avantages naturels dont bénéficient d'autres pays dans le domaine du commerce international, et c'est une conséquence que nous sommes disposés à accepter.

**Des voix: Bravo!**

\* \* \*

**PETRO-CANADA**

## LES DIRECTIVES EN MATIÈRE D'ACQUISITION

**L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le ministre sait fort bien que quatre dirigeants de Petrofina ont réalisé des profits de \$400,000 en vendant des actions de la société juste avant que Petro-Canada n'annonce qu'elle allait acheter l'entreprise. Cela montre bien le genre de profits que certaines personnes pourront réaliser en spéculant sur les projets de mainmise qu'entreprendra Petro-Canada dans les mois et les années à venir.

Il y a quelques jours, en réponse à une question que je lui ai posée, le ministre a parlé, de façon très vague, de «directives... qui sont normalement données à toutes les sociétés de la Couronne... et plus particulièrement à Petro-Canada». Voudrait-il maintenant préciser la nature de ces directives, les déposer à la Chambre et nous dire s'il s'agit bien, comme nous l'espérons, de directives qui visent à empêcher des fuites comme celles qui ont permis à ceux qui étaient au courant du projet de mainmise de réaliser de gros profits et à empêcher également une hausse du prix des actions préalable à l'offre d'achat de Petro-Canada?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, il n'existe pas, à ma connaissance, de directives écrites; il s'agit plutôt de directives permanentes qui correspondent aux usages commerciaux habituels en ce qui concerne toutes les dispositions des lois de notre pays. J'ai déjà dit que, d'après mon expérience antérieure et

d'après ce que j'ai pu voir dans ce cas, Petro-Canada avait en l'occurrence agi de la meilleure façon possible.

S'il y a eu de la spéculation qui a permis à certains membres de la direction ou autres de Petrofina de réaliser des profits, cela échappe évidemment à mon contrôle et concerne le vendeur et la façon dont il gère ses affaires.

Je le répète, tout renseignement précis que le député peut posséder sera signalé aux autorités compétentes. Petrofina a déjà saisi de certaines données la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario qui d'ailleurs les examine en ce moment. De plus, j'ai communiqué ces renseignements supplémentaires à mon collègue, le ministre de la Consommation et des Corporations, pour m'assurer que Petrofina Canada s'est conformée aux dispositions de la loi sur les corporations canadiennes.

**M. Wilson:** Madame le Président, le ministre a dit textuellement que «les directives sont celles qui sont normalement données... plus particulièrement à Petro-Canada». Je lui ai demandé de déposer ces directives qui sont normalement et particulièrement données à Petro-Canada et qui éviteront à l'avenir les fuites favorisant la spéculation, parce que cette société fera d'autres offres d'achat et si elle les bâcle comme elle a bâclé les autres, y compris celle-ci, elles coûteront cher aux Canadiens.

Ma question supplémentaire est la suivante, madame le Président: depuis la vente des actions sur lesquelles les dirigeants de Petrofina ont exercé une option, le ministre a-t-il reçu un rapport sur l'octroi de ces droits d'option? Le ministre peut-il affirmer à la Chambre que les primes qui ont été levées au mois de janvier n'ont pas été versées après le début du mois de septembre, date à laquelle les négociations ont été engagées avec Petrofina, mais avant?

● (1425)

**M. Lalonde:** Madame le Président, comme le député a une certaine expérience dans ce domaine, je voudrais lui rappeler que nous avons trouvé ainsi que la plupart des analystes en investissement, que le prix payé par Petro-Canada pour le rachat de Petrofina était en l'occurrence tout à fait justifié. Si certains membres de la direction ont réalisé des profits à cette occasion, ils l'ont fait au détriment des autres actionnaires de Petrofina. C'est une question que la Commission des valeurs mobilières, la bourse et la direction des corporations du ministère de la Consommation et des corporations devront examiner, à la lumière de la loi sur les corporations canadiennes. Et c'est ce qui sera fait.

Pour en revenir plus précisément à l'objet de la question du député, je lui ai déjà dit ne pas avoir eu connaissance d'instructions écrites à proprement parler. Petro-Canada se conforme aux directives normales voulant qu'elle opère comme n'importe quelle autre société. Non seulement je crois mais je suis convaincu que Petro-Canada a mené les négociations comme cela doit se faire dans toute transaction ou opération commerciales. Je suis convaincu que Petro-Canada n'a communiqué aucun renseignement officieux dans ce domaine. J'ai pris la peine de me renseigner personnellement. Si on nous fournit d'autres preuves tendant à prouver le contraire, je les étudierai évidemment de manière approfondie; mais il faut fournir des indices concrets et ne pas se contenter de vagues allégations si l'on veut prouver que quiconque ayant un lien quelconque avec Petro-Canada a commis des irrégularités.